

## PRESENTATION DES MODES D'ACCUEIL

### I/ L'accueil collectif

#### La crèche

Accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 6 ans  
Fréquentation régulière

#### La Halte garderie

Accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 6 ans  
Fréquentation occasionnelle

#### Le multi accueil

Accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 6 ans  
Fréquentation régulière et occasionnelle

#### Le jardin d'enfant

Accueil collectif pour les enfants à partir de 2 ans  
Pour les enfants non scolarisés

### II/ L'accueil familial

Accueil au domicile de l'assistante maternelle pour les enfants de 3 mois à 6 ans

#### L'assistante maternelle indépendante

Accueil en fonction du nombre de place défini par l'agrément délivré par le Conseil Général  
Maximum 4 places par assistante maternelle  
L'assistante maternelle est salariée du parent employeur

#### La crèche familiale

Accueil au domicile de l'assistante maternelle pour les enfants de 3 mois à 6 ans  
Une collectivité ou une association recrute des assistantes maternelles et une directrice  
La directrice de la crèche familiale prend en charge les tâches administratives et accompagne l'équipe d'assistantes maternelles dans sa pratique professionnelle

#### Le multi accueil collectif et familial

Accueil regroupant un multi accueil et une crèche familiale

### III/ Les nouveaux modes d'accueil

#### La micro crèche

Accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 6 ans  
Expérimental

Etablissement de 9 places

3 professionnels encadrent les enfants (assistante maternelle avec 5 ans d'expérience ou CAP Petite enfance avec 2 ans d'expérience...) et 1 référent technique ; salariés du gestionnaire de la micro crèche

L'assistante maternelle perd sa qualité d'assistante maternelle mais conserve le bénéfice de l'agrément qui qualifie son niveau de compétence.

#### La Maison des Assistantes Maternelles

Accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 6 ans

Regroupement de 4 assistantes maternelles maximum pour travailler dans un local extérieur à leur domicile  
Elles conservent leur qualité d'assistante maternelle :

L'assistante maternelle est salariée du parent employeur et travaille selon les horaires définis par les contrats d'accueil

L'organisation est en cours de réglementation

#### Le jardin d'éveil

Accueil collectif pour les enfants de 2 ans à 3 ans

Expérimental

Etablissement de 24 places recommandées en unité de 12 places